

Communiqué de presse

Un nouveau *Plan d'Action e-Santé* pour la Belgique

N'en faisons pas un colosse aux pieds d'argile !

Alors que les autorités présentaient hier matin un *Plan d'Action e-Santé* ambitieux, l'APB met une nouvelle fois en garde : nombre des projets déployés dans le cadre de ce plan sont voués à l'échec si l'on ne développe pas d'urgence des solutions structurelles permettant de réduire au maximum les risques d'interruption des services liés aux plates-formes *eHealth* et *MyCareNet*.

Bruxelles, le 15 octobre 2015 – Présenté hier matin à la presse par la Ministre fédérale de la Santé et trois de ses homologues des différentes régions du pays, le *Plan d'Action e-Santé 2.0* ouvre des perspectives importantes. En tant que partie prenante à la *Table Ronde eHealth*, qui est à la base de ce nouveau plan ambitieux, l'APB souscrit pleinement à ses objectifs. Grâce notamment à l'accent qu'il met sur la collaboration multidisciplinaire entre les différents prestataires, il devrait avoir un impact positif important sur la qualité des soins. A condition de résoudre les problèmes récurrents d'accès aux plates-formes techniques qui permettent les échanges de données électroniques.

Services d'e-Santé interrompus = patients pénalisés !

Au cours de ces derniers mois, les pharmaciens ont été maintes fois confrontés à l'indisponibilité, plus ou moins prolongée, de *MyCareNet*. Or, c'est par le biais de cette plate-forme que sont consultées les données d'assurabilité des patients. Dans bien des cas, les pharmaciens ont été contraints de faire payer les médicaments prescrits au prix plein et de remettre au patient un formulaire lui permettant de se faire rembourser par sa mutuelle.

Désagréable pour tout le monde, cette situation peut constituer un obstacle à l'accès aux soins pour les patients les plus fragiles sur le plan financier. D'autant plus que les informations liées à l'application du « *Maximum à Facturer* » (MAF) en pharmacie sont également communiquées par le biais de *MyCareNet*. En cas d'interruption de service, le pharmacien ne peut donc pas délivrer gratuitement les médicaments prescrits à un patient ayant dépassé son plafond de dépenses.

Des propositions constructives sur la table

L'APB a déjà attiré l'attention des autorités sur ces interruptions de service récurrentes. En vain. Mais aujourd'hui, face au défi que représente la mise en œuvre du *Plan d'Action e-Santé*, il n'est plus temps de faire l'autruche. Convaincue de la plus-value des échanges de données de santé pour la qualité des soins, l'APB propose deux pistes concrètes et réalistes, qui permettraient de pallier les déficiences de *MyCareNet* tout en garantissant l'accès aux données d'assurabilité des patients. L'APB plaide pour un examen rapide de ces pistes avec les autorités et les différentes parties prenantes.

Au-delà de *MyCareNet*, c'est l'ensemble des problèmes d'accès et de disponibilité des plates-formes permettant les échanges de données entre prestataires de soins qui devraient devenir une priorité majeure des autorités. A défaut, les bénéfices attendus du *Plan d'Action e-Santé* ne pourront pas être réalisés.

Pour plus d'infos

Les porte-parole de l'APB se tiennent à la disposition de la presse pour toutes informations complémentaires :

- Alain Chaspierre (FR) : 0476 66 43 59 – alain.chaspierre@apb.be
- Dirk Vos (NL) : 0477.47.71.35 – dirk.vos@apb.be

A propos de l'APB

L'Association Pharmaceutique Belge (APB) est la fédération nationale regroupant les unions professionnelles belges des pharmaciens d'officine indépendants. A ce titre, elle représente environ 90% du corps pharmaceutique en Belgique. L'APB soutient ses membres dans leur pratique quotidienne, tout en développant et valorisant l'exercice libéral de la profession de pharmacien indépendant. L'APB a pour mission de stimuler, développer et promouvoir la valeur ajoutée du pharmacien d'officine au bénéfice de la santé et des intérêts du patient de manière à contribuer à une meilleure santé publique.

Pour en savoir plus, consultez www.apb.be.